

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 NOVEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le samedi 25 novembre 2017, à 17 heures 00, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Etaient présents : MM. SANS Stéphane 1<sup>er</sup> adjoint, RENALIER Jean 2<sup>ème</sup> adjoint, MMES DEMIGUEL Véronique, Isabelle DAVID, PACHERE Christine, MM. MACHADO Antoine, GRAND Christian,

Était absent excusé: M. Patrick PEREZ.

Était absent: M. André CORDIER.

MME Véronique DEMIGUEL a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

### **1) Projet garage communal**

Le projet de construction d'un garage communal ajourné en 2017 étant à l'étude pour 2018, Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les recherches de financement de ce dossier vont devoir se faire dans un délai très contraint.

Après avoir fait le point sur le projet déjà étudié l'année dernière sur le terrain de M. VALLIERE, il fait état de 3 nouvelles propositions:

- pour des raisons de coût et de fonctionnalité, M. SANS propose d'envisager la construction à proximité immédiate de la Salle des Fêtes dans l'angle du parc côté maison Husband.
- deux maisons disposant d'une grange ou d'un hangar étant en vente dans le village, un achat par la Commune pourrait être envisagé.

Après avoir examiné les différentes solutions proposées, le Conseil a décidé pour le moment d'écarter la solution de l'achat qui entraînerait des surcoûts différés et préfère dans l'urgence mener l'étude de la construction à la Salle des Fêtes.

Un prochain Conseil permettra de statuer définitivement.

Dans tous les cas, ce chantier pourrait prétendre à une subvention de 40 % au titre de la DETR (Etat) auxquels s'ajouteraient 10 % d'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du Contrat de Territoire.

### **2) Travaux réseaux d'eau**

Hormis sa section principale courant sous la Route Départementale, refaite il y a quelques années, le réseau d'eau potable de la Commune de MALVEZIE est vétuste. Malgré les nombreuses interventions de RESEAU 31, les fuites restent récurrentes.

Le SMEA 31 disposant pour l'année 2018 d'aides spécifiques de l'Agence de l'Eau au titre de l'élimination des fuites des réseaux, la Commune de MALVEZIE a donc demandé à s'inscrire dans ce programme. Ayant par ailleurs lancé une opération d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, la Commune a reçu une réponse favorable pour la réfection de l'ensemble de ses réseaux.

Les travaux à la charge du SMEA 31 d'un coût d'environ 200 000 € concerneront la partie ancienne du réseau du « Château » au croisement de la Boulangerie soit la Rue d'Amplan, la Rue du Cap de la Vielle, la Carrère, la Rue des Courteillasses, Impasse de la Mairie, Impasse des Courteillasses, Impasse de l'Arigot, début de la Route de Vignaut, partie haute de la Rue des Marrascasses et Impasse de la Carrère. Ils concerneront la réfection de plus de 600 mètres de canalisation et de 35 compteurs.

Pour des raisons budgétaires, le SMEA et le SDEHG ont décidé que leurs travaux respectifs devraient au maximum recouvrir les mêmes tracés.

En conséquence, la rue du Goutet déjà traitée dans le cadre de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sera la seule rue non reprise au niveau du réseau d'eau.

La réfection du réseau d'eau va permettre par ailleurs à la Municipalité de procéder à la réhabilitation de ses trois poteaux incendie vétustes. Ces travaux d'un coût évalué à 9 000 € resteront à la charge de la Commune.

La réalisation par le SMEA 31 de ce chantier est une opportunité pour la Commune qui disposera de réseaux neufs et sécurisés alors même que pour les trois années à venir le prix de l'eau va baisser en moyenne de 3,4 % par an pour les habitants.

### **3) Travaux effacement réseaux électriques et téléphoniques**

Ces lourds travaux de réfection de tous les réseaux, s'ils sont une réelle opportunité pour notre Commune, vont tout de même avoir un coût conséquent. Ils permettront de traiter au final plus de 800 mètres linéaires de rues et constitueront l'un des plus gros chantiers du SDEHG dans notre région.

Ces travaux concerneront deux types de réseaux :

- la partie **Electricité et Eclairage Public** avec 90 % d'aide en Basse Tension et 80 % en Eclairage Public est très bien aidée et financée par emprunt auprès du SDEHG.
- la partie **France Telecom** est financièrement plus lourde car seulement subventionnée à 20 % sur le montant HT par le Conseil Départemental auxquels s'ajoutent une aide forfaitaire de 8 € par ml de tranchée.

En outre après consultation, ces travaux d'effacement seront entièrement compatibles avec le déploiement futur de la Fibre Optique projeté par le Syndicat Mixte Haute Garonne Numérique.

La Municipalité avait délibéré le 12 octobre 2016 sur les montants estimatifs de l'Avant Projet Sommaire proposé par le SDEHG.

Mais des surcoûts conséquents sont apparus dans les devis réalisés en septembre 2017 par l'entreprise CASSAGNE.

Ces surcoûts sont dus principalement à quatre facteurs :

- la présence de rochers sur une bonne partie du village,
- la coordination des travaux avec le SMEA qui a entraîné certaines modifications de tracés et des plus-values,
- l'oubli par le SDEHG de certaines sections du chantier,
- le rajout par le SDEHG d'une marge de 10 % supplémentaire.

De plus, en tant que commune de moins de 500 habitants, notre commune doit prendre en compte un montant plafond de travaux en Basse Tension de 200 000 €. Les devis annonçant un montant total de 248 000 € de travaux en Basse Tension, la Municipalité, afin de pouvoir bénéficier d'un taux maximum d'aide, a donc proposé au SDEHG de scinder le chantier en deux phases :

- **1ère phase en coordination avec le SMEA 31 réalisée dès 2018**: ceinture château-Cap de la Vielle-Boulangerie + Rue des Couteillasses et Arigot
- **2ème phase à programmer pour 2019**: Route Départementale (section Place du Laouis-Château + section transformateur-Maison Caubère).

Les premiers chiffres provisoires reçus concernant la 1ère phase faisant état d'une hausse importante, le Conseil a donc décidé, afin de délibérer en connaissance de cause, de demander d'ores et déjà au SDEHG le chiffrage définitif de la 2ème phase du chantier.

La délibération devrait être prise au prochain Conseil.

#### **4) Primes de fin d'année des employés municipaux (Délibération)**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une prime de fin d'année aux employés communaux Mmes ALLEMANE Marie-Andrée, ROSSETTO Marie-Gabrielle et M. AUTIER Christophe. Cette prime correspond à la moitié de leur salaire brut du mois de décembre. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi de cette prime.

#### **5) Soutien à la motion de l'AMRF en faveur d'une loi sur la ruralité (Délibération)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

A partir du constat que les législations actuelles et successives apparaissent d'inspiration et à dominante urbaine, la motion présentée demande principalement au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux.

Après lecture faite, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le contenu de la motion.

#### **6) Acceptation de la prise de compétence optionnelle par la CCPHG « Politique de la Ville » (Délibération)**

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur l'exercice de la compétence optionnelle « Politique de la Ville » prise par la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises par délibération du 21 septembre 2017.

Après débat, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent l'inscription dans les statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises de la nouvelle compétence optionnelle « Politique de la Ville ». Cette compétence portera sur l'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville, l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, les programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

#### **7) Acceptation de la prise de compétence optionnelle par la CCPHG « Création et gestion de Maisons de Services au Public » (Délibération)**

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil municipal de délibérer sur l'exercice de la compétence optionnelle « Création et gestion de Maisons de Services au Public » prise par la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises par délibération du 21 septembre 2017.

Après débat, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent l'inscription dans les statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises de la nouvelle compétence optionnelle « Création et gestion de Maisons de Services au Public ».

#### **8) Acceptation de la prise de compétence supplémentaire par la CCPHG « Adoption d'un plan climat air énergie territorial » (Délibération)**

La loi Transition Écologie pour la Croissance Verte du 17 août 2015 impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

pour le 31 décembre 2018. Les enjeux traités dans un PCAET sont les suivants :

- Réduction des gaz à effet de serre
- Renforcement du stockage CO<sup>2</sup>
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- Production d'énergies renouvelables
- Livraison d'énergie via réseaux de chaleur
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- Adaptation au changement climatique

Au vu de sa population, bien que non concernée par cette disposition légale, la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises a souhaité, face aux enjeux soulevés par le changement climatique, s'engager auprès du Pays Comminges Pyrénées et des deux autres communautés de communes membres pour l'élaboration volontaire et mutualisée d'un PCAET.

Dans ce cadre, elle a soutenu le PETR Pays Comminges Pyrénées dans sa candidature collective à l'appel à projets de l'ADEME « Territoires engagés dans une transitions énergétique et écologique ambitieuse ».

Pour s'inscrire dans une telle démarche, il est nécessaire que la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises se dote de la compétence supplémentaire « Adoption d'un Plan Climat Air Énergie Territorial ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de doter la Communauté de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises de la compétence supplémentaire « Adoption d'un Plan Climat Air Énergie Territorial » conformément à la procédure décrite à l'article L5211-17 du CGCT.

## **9) Travaux supplémentaires Ecole et Salle des Fêtes (Décisions modificatives)**

La réfection de l'assainissement de l'école a entraîné la pose d'une nouvelle fosse et de deux filtres en polyéthylène affleurant le niveau du sol. Afin d'assurer leur protection, il faudrait prévoir la construction d'une terrasse en bois qui recouvrirait ces équipements.

Au niveau de la salle des fêtes, Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à l'achat de deux plans de travail afin d'équiper de manière plus fonctionnelle l'appenti.

Afin de financer ces travaux imprévus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une décision modificative (n° 2) qui peut se présenter ainsi :

### **Dépenses d'investissement :**

|          |                         |          |
|----------|-------------------------|----------|
| 2111     | Terrains nus            | - 3 000€ |
| 21318-71 | Travaux Salle des fêtes | + 1 000€ |
| 21318-82 | Travaux logt communal   | + 2 000€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la décision modificative ainsi présentée.

## **10) Fêtes de fin d'année**

Comme chaque année, en collaboration avec le Comité des Fêtes qui financera le spectacle, une petite soirée de fin d'année sera organisée à destination de l'ensemble de la population.

Cette soirée qui se déroulera le **jeudi 28 décembre** débutera à **17h** avec un spectacle intitulé « Pampinou fait le guignol » et se poursuivra par un goûter et un apéritif dînatoire ouvert à tous.

Des cadeaux seront remis à cette occasion à nos aînés-électeurs de la commune de plus de 70 ans et aux enfants de moins de 10 ans.

Les éclairages de Noël devraient être mis en place en fonction de la météo le samedi 2 décembre au matin.

## **11) Questions diverses**

**Eglise** Suite aux travaux de sécurisation électrique du carillon de l'Eglise (d'un coût de 3 931,92 € TTC), le Conseil Départemental vient d'octroyer une subvention de 1 310,56 € à la Municipalité.

**Retable** La Fondation du Patrimoine qui avait organisé la souscription lancée au bénéfice de la restauration du Retable a confirmé qu'au vu des aides déjà perçues par la Commune sur ce dossier, elle ne pourrait verser l'ensemble des sommes récoltées. Elle propose donc d'affecter le reste de ces montants à une prochaine opération qui pourrait concerner le Christ en croix et la statuette de Saint-Julien. Le dossier sera prochainement monté.

**Agrément Puits Van Lanen** Le dossier d'autorisation de M. VAN LANEN devrait passer en Commission Préfectorale le 14 décembre. M. RENALIER représentera la Municipalité.

**Ecole** L'employé municipal a terminé la peinture des 21 paires de volets de l'Ecole. Un plombier a réalisé la réfection de la vidange de l'évier de M. FONTAINE.

**Employé municipal** M. AUTIER termine son contrat le 14 mai 2018 et, suite aux dernières mesures gouvernementales, il ne pourra plus bénéficier de contrat aidé. La question de son futur statut sera donc à étudier prochainement et elle aura des conséquences budgétaires. Une proposition d'embauche mutualisée d'un employé a été faite aussi par les municipalités de Sauveterre et Paysous.

**Grange BOUVES** La grange foraine appartenant à Mme PRADERE risque d'être mise en vente. Ce bâtiment en danger a une réelle valeur patrimoniale pour notre Commune car il constitue l'un des derniers témoins de l'activité agro-pastorale du quartier de Bouves. Il pourrait une fois sommairement restauré constituer un lieu de rencontre pour nos habitants. Des aides publiques sont possibles tant pour l'achat que pour la restauration. Des contacts seront pris.

La séance est levée à 20h01.

Le Maire

**D. SARRAUTE**

**Le 1er Adjoint au Maire,      Le 2ème Adjoint au Maire,      Les Conseillers Municipaux**